

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 avril 2019

Etaients présents : MM Guy PISLARD – Éric VIAUD – Franck DESCHAMPS – Frédéric LAFONTAINE – Daniel TIRARD et Ali JABRANE

Etaients absents : Mme Mélina NICOLAS (a donné pouvoir à M. Guy PISLARD) Mme Corine DANDO (excusée) – MM Ludovic HEMERY et Olivier COUPEY (excusés) – Mme Magali NOIZAT.

Monsieur le Maire a demandé de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Le devis du SDEC Énergie pour l'extension de l'éclairage chemin de Moulines
- Le projet d'implantation d'un relais de radiotéléphonie à l'église

Le Conseil Municipal a donné son accord.

DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire a relaté les différentes étapes du PADD qui a fait l'objet d'un débat en Conseil Communautaire le 13 décembre 2018. Après la réalisation des diagnostics, des échanges et concertations, des objectifs ont été définis.

Le conseil communautaire a retenu 4 orientations à suivre :

- Faire de la qualité de vie le cœur de ses objectifs
- Garantir au plus près de tous, une offre d'équipements, de commerces et de services.
- Développer l'emploi
- Permettre à tous de se déplacer facilement.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DE BARBERY RD 23

Les travaux du réseau pluvial sont terminés ainsi qu'une borne partie des bordures. L'entreprise EIFFAGE va poursuivre avec le grattage de la route et la construction des trottoirs.

L'entreprise SPIE a implanté les 9 réverbères entre le stade et le chemin du Plain.

Le chantier devrait se terminer fin mai.

ELECTIONS EUROPEENNES

En vue des élections qui auront lieu le 26 mai 2019 de 8h00 à 18H00, le Conseil a défini les permanences du bureau de vote.

CEREMONIE DU 8 MAI

La cérémonie se tiendra à 11 heures au monument aux Morts et sera suivie du pot de l'amitié.

MOTION CONTRE LA FERMETURE DE LA SUCRERIE SAINT-LOUIS SUCRE A CAGNY

Sur proposition du député du Calvados, Sébastien LECLERC, le Conseil Municipal a délibéré sur le projet de motion suivant :

Sans aucune concertation préalable avec les salariés, les agriculteurs, les professionnels de la filière, les élus locaux, le 18 février 2019, le groupe allemand Südzucker annonçait unilatéralement « la restructuration » de la sucrerie de Cagny, la faisant passer d'unité de production à site de stockage avec seulement 8 salariés.

Une décision dénoncée unanimement par les syndicats de salariés, les planteurs, la Confédération Générale de planteurs de Betteraves, les mairies, les parlementaires, car elle condamne à court terme

les emplois sur site (85 permanents et 70 intérimaires), ceux induits (transports, entreprises de travaux agricoles, sous-traitants, commerces ...) mais également l'activité de 1.000 producteurs de betteraves. Les conséquences attendues seraient dramatiques, c'est tout un pan de l'économie du Calvados qui serait frappé si cette restructuration devait aller jusqu'à son terme.

Après le déplacement, le 27 mars 2019, du Ministre de l'Agriculture à Cagny, au cours duquel il a dénoncé « une décision inacceptable », la mobilisation autour de la sauvegarde de la sucrerie doit s'amplifier.

Aussi le Conseil Municipal de la commune de BARBERY soutiendra toute initiative visant à maintenir le site de Cagny en site de production et tout projet de reprise économique viable.

EXTENSION DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC (chemin de Moulines)

Monsieur le Maire fait part du devis établi par le SDEC Énergie pour l'extension du réseau éclairage public chemin de Moulines sur une longueur de 250 m.

Ce devis comprend la pose de 3 foyers lumineux et de 2 mâts pour un montant de 4 802.70 € TTC.

Après déduction faite de la part du financement assuré par le SDEC Énergie, la contribution de la commune serait de 2 601.46 €.

Le Conseil Municipal, vu le défaut d'éclairage dans cette voie communale et après en avoir délibéré, décide la réalisation de ces travaux.

PROJET D'IMPLANTATION D'UN RELAIS DE RADIOTELEPHONIE AU NIVEAU DE L'EGLISE

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux un nouveau projet d'implantation d'un relais de radiotéléphonie Orange qui consiste en l'installation d'antennes à l'intérieur du clocher de l'église afin de renforcer la couverture 3G/4G sur la commune.

Ce projet qui nécessite bien entendu la réalisation d'une étude de faisabilité requiert l'avis du Conseil Municipal et de l'Evêché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à poursuivre les démarches auprès de l'opérateur.

BULLETIN MUNICIPAL

Il a été décidé d'éditer le bulletin d'informations municipales en juin avant le démarrage de la campagne électorale de septembre prochain.

Manifestations à venir :

1^{er} mai : tournoi de football (Entente sportive Barbery-St Germain)

11 mai : Carnaval (Le Monde des Enfants)

19 mai : randonnée pédestre et cycliste (Amicale Barbery Cyclo)

21 juin : fête de la musique (Entente sportive Barbery – St Germain)

Prochain Conseil Municipal : vendredi 24 mai 2019 à 20H30

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Guy PISLARD

